

EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO

(NUMÉRO D'IDENTIFICATION CD/KIN/RCCM/14-B-3364)
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE
EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A. (LA SOCIÉTÉ) DÛMENT
CONVOQUÉE, CONSTITUÉE ET TENUE AU SIEGE DE LA SOCIÉTÉ ET
VIRTUELLEMENT VIA MICROSOFT TEAMS LE MARDI 28 AVRIL 2026
À 12H00.

La réunion s'ouvre à au siège social, N°15, Boulevard du 30 Juin, à Kinshasa, sous la présidence de Monsieur Ignace MABANZA METI, Président.

Le Président désigne M. Jean Marc OPENGE OKITOSOMBA en qualité de Secrétaire.

L'assemblée choisit en qualité de Scrutateurs M. et M., tous deux actionnaires, qui acceptent.

Les administrateurs présents, Mme et M. complètent le bureau.

1. CONFIRMATION DU QUORUM

Le président a invité le Secrétaire à faire rapport sur l'inscription et la présence des actionnaires, à vérifier si le quorum était atteint et à donner lecture de la convocation à l'assemblée.

La liste de présence indique que l'assemblée était composée de actionnaires présents ou représentés, détenant ensemble actions.

Après avoir précisé que les actionnaires présents par vidéoconférence étaient réputés présents, le Président a déposé la liste de présence sur le bureau et a invité le Secrétaire et les Scrutateurs à la signer avec lui. La liste des actionnaires ayant assisté à l'assemblée en personne et par procuration est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le Secrétaire a confirmé que le quorum était atteint.

Le secrétaire a lu l'avis de convocation de l'assemblée.

1. Confirmation du quorum;
2. Confirmation que la réunion a été convoquée conformément aux dispositions statutaires ;
3. Approuver les états financiers certifiés de la Banque pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2025, ainsi que les rapports des Administrateurs et du Commissaire aux comptes y afférents ;
4. Proposer et approuver l'affectation du résultat net ;
5. Approuver la décharge à délivrer à la Direction Générale, au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2025 ;
6. Approuver la nomination des Administrateurs énumérés ci-dessous qui, étant nouvellement nommés par le Conseil, sont présentés pour approbation de leur nomination par les actionnaires :
 - a) Madame Julie Kasa-Kanga Tshilombo;
 - b) Monsieur Antoine Kayembe Nzongola (*sous réserve de l'approbation réglementaire*);
7. Prendre note du retrait du Dr James Mwangi, conformément à l'article 17 des statuts de la société. Etant éligible, il se propose pour une réélection.
8. Prendre acte du retrait de Monsieur Brent Malahay, conformément à l'article 17 des statuts de la société. Etant éligible, il se propose pour une réélection ;
9. Prendre acte du retrait de Monsieur John Wilson conformément à l'article 17 des statuts de la société. Etant éligible, il se propose pour une réélection;
10. Approuver la rémunération des Administrateurs pour l'année 2026 ;
11. Approuver la nomination du Commissaire aux comptes suppléants pour l'exercice financier 2026 et autoriser les Administrateurs à fixer sa rémunération ;
12. Prendre note du retrait de Monsieur Ignace Mabanza Meti, dont le second mandat au Conseil arrive à échéance le 30 avril 2026 conformément à l'article 16 des statuts de la société ;
13. Autoriser le Secrétaire Général et/ou le Directeur Général de EQUITY BCDC à signer d'autres documents et à effectuer tout autre dépôt qui pourrait être nécessaire pour donner effet à la résolution ci-dessus.

C'est à la suite de la lecture de l'ordre du jour par le Secrétaire que le Président invite les actionnaires à approuver l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à la majorité des votants.

2. CONFIRMATION QUE L'ASSEMBLÉE A ÉTÉ CONVOQUÉE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS STATUTAIRES

Le président a confirmé que l'assemblée générale ordinaire s'était déroulée conformément aux dispositions statutaires, notamment en ce qui concerne les délais, les procédures de convocation et la communication de l'ordre du jour.

En effet, l'assemblée a été convoquée, conformément à l'article 29 des statuts, par des avis publiés au Journal officiel, numéro spécial du 10 avril 2026, pages 5, 6 et 7, ainsi que dans les journaux INFOS27, page 8, et FORUM DES AS, page 5, publiés respectivement à Kinshasa le 10 avril 2026.

Des lettres datées du 9 avril 2026 ont convoqué les actionnaires nommés.

Le Président a déposé sur le bureau les numéros du Journal officiel et des journaux INFOS27 et FORUM DES AS dans lesquels l'avis de réunion a été publié, ainsi qu'une copie de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires nommés. J'invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Le Président a confirmé que l'Assemblée était donc dûment constituée et pouvait valablement délibérer.

Avant de passer aux autres points de l'ordre du jour, le Président a fait sa déclaration.

3. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA BANQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025, AINSI QUE DES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, accompagnés des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, ont été présentés à l'assemblée. Ayant été distribués aux actionnaires avant la réunion, ils ont été considérés comme lus et le président les a officiellement présentés aux actionnaires au nom du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des employés de la Banque.

Prenant la parole, sur demande du Président, le Directeur Général a présenté l'économie du rapport de gestion dans les termes ci-après :

1. Présentation de l'Equipe

La Banque est divisée en 5 régions :

- La Région- Siège, gérée par M. Hugues EFOLE, Directeur Général Adjoint ;
- La Région Ouest, qui contient la ville de Kinshasa, les provinces du Kongo-Central et de l'ex-Grand Bandundu, dirigée par M. Timo ALEY ANGU NTOTO, Directeur Général Adjoint ;
- La Région Sud, qui s'étend sur tout le territoire de l'ex Grand Katanga, dirigée par M. Yves BINZUNGA, Directeur Général Adjoint ;
- La Région Est, comprenant le grand Kivu et la Province Orientale, dirigée par M. Scott KASINDI, Directeur Régional ;
- La Région Centre, qui correspond au Grand Kasai, dirigée par M. Freddy NYAMABO, Directeur Régional.

Il y a aussi M. Pierre EZAN, Directeur Général Adjoint, pour le support des fonctions Finances et Ressources Humaines.

En outre, nous avons les Directions qui s'occupent du Commercial, des Operations, du Service Client, et d'autres fonctions, avec plus ou moins 15 responsables dans ces directions.

2. Remerciements

Au terme de l'année 2025, le Comité de Direction d'Equity Banque Commerciale du Congo exprime sa reconnaissance envers :

- Sa clientèle fidèle, pour la confiance renouvelée au fil des années.
- Son personnel, pour son dévouement et son engagement à fournir des produits et services innovants, adaptés aux besoins des clients.
- Le Conseil d'Administration, pour ses orientations stratégiques contribuant à la bonne gouvernance de l'institution.
- Les actionnaires, pour leur soutien, leur confiance et leur engagement envers l'équipe dirigeante.

3. Performance et croissance en 2025

La Banque a connu une croissance financière significative au cours de l'exercice 2025 :

Les détails seront fournis dans le discours du Directeur Général

Le Directeur Général a clôturé son mot en sollicitant le soutien de tous les actionnaires.

Reprenant la parole, le Président a remercié le Directeur Général pour son rapport.

Le Président a relevé que les actionnaires avaient eu la possibilité de poser à l'avance des questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée. Il a confirmé que toutes les questions soulevées avaient reçu une réponse.

Le Président a invité les Commissaires aux comptes à présenter leur rapport. Les Commissaires aux comptes ont certifié les états financiers, tels que présentés dans leur rapport, comme donnant une image fidèle de la situation financière d'Equity BCDC.

Le Président a ensuite repris la parole et a remercié les Commissaires aux comptes pour leur rapport.

Le président a également donné aux actionnaires la possibilité de poser d'autres questions sur les états financiers.

Des questions ont été posées sur les points suivants :

.....

A la suite de ces différentes questions, des réponses appropriées et satisfaisantes ont été données à l'assemblée par le Commissaire aux comptes, le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration.

Enfin, le Président a invité l'assemblée à adopter les états financiers certifiés de l'année 2025.

Mise au vote, l'assemblée générale adopte à la majorité des votants les états financiers certifiés de l'année 2025.

4. PROPOSITION ET APPROBATION DE L'AFFECTION DU RESULTAT NET

Le résultat de l'exercice 2025 se traduit par un bénéfice de l'ordre de 370.311.313.752 francs congolais.

Dans le souci de renforcer les fonds propres de la Banque, le Conseil d'Administration, par le biais de son Président, propose d'affecter le bénéfice de l'exercice comptable de la manière suivante :

- Selon les exigences du Droit OHADA, 1/10 soit 37.031.131.375 francs congolais seront affectés au fonds de réserve, dit « réserve légale » ;
- Le reste du profit, soit 333.280.182.377 francs congolais, sera affecté au compte « report à nouveau »

Il s'en est suivi un échange sur les autres motivations pour les actionnaires de comprendre la proposition ainsi faite du Président.

Mise au vote, l'assemblée générale a décidé à la majorité des voix que le résultat net de la banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 serait affecté conformément à la proposition du conseil d'administration.

5. DECHARGE A DELIVRER A LA DIRECTION GENERALE, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Le Président a invité l'assemblée générale à approuver la décharge à délivrer au Directeur Général, au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

Mise au vote, l'assemblée générale a décidé, à la majorité des voix, de donner quitus aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2025.

Mise au vote, l'assemblée générale a décidé, à la majorité des voix, de donner quitus au Commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

6. APPROUVER LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS MENTIONNÉS CI-DESSOUS, QUI, AYANT ÉTÉ NOMMÉS RÉCEMMENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, SONT SOUMIS À L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES

Le Président a invité l'assemblée générale à ratifier la cooptation des nominés ci-dessous comme Administrateurs :

- a) Mme Julie Tshilombo Kasa-Kanga (déjà agréée par la Banque Centrale du Congo);

Mise au vote, l'assemblée générale approuve à la majorité des votants que Madame Julie Tshilombo Kasa-Kanga soit nommé Administrateur.

- b) Mr. Antoine Kayembe Nzongola, sous réserve de l'approbation réglementaire.

Mise au vote, l'assemblée générale approuve à la majorité des votants que Mr. Antoine Kayembe Nzongola soit nommé Administrateur (sous réserve de l'approbation réglementaire).

7. PRENDRE ACTE DU RETRAIT ET RÉÉLECTION DE DR JAMES MWANGI EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE ;

Le Président a informé l'assemblée générale du retrait du Dr James MWANGI conformément à l'article 17 des statuts ; et étant encore éligible au Conseil, que Dr James MWANGI se proposait à une réélection.

Mise au vote, l'assemblée générale a décidé à la majorité des voix de nommer M. James Mwangi en qualité d'administrateur.

8. PRENDRE ACTE DU RETRAIT ET RÉÉLECTION DE MONSIEUR BRENT MALAHAY EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE;

Le Président a informé l'assemblée générale du retrait de Monsieur Brent MALAHAY conformément à l'article 17 des statuts ; et étant encore éligible au Conseil, que Monsieur Brent MALAHAY se proposait à une réélection.

Mise au vote, l'assemblée générale a décidé à la majorité des voix de nommer M. Brent Malahay en qualité d'administrateur.

9. PRENDRE ACTE DU RETRAIT ET RÉÉLECTION DE MONSIEUR JOHN WILSON EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE;

Le Président a informé l'assemblée générale du retrait de Monsieur John Wilson conformément à l'article 17 des statuts ; et étant encore éligible au Conseil, que Monsieur John Wilson se proposait à une réélection.

Mise au vote, l'assemblée générale a décidé à la majorité des voix de nommer M. John Wilson en qualité d'administrateur.

10. APPROUVER LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNEE 2026

Sur proposition du Conseil d'Administration et au vu de la fréquence des réunions trimestrielles des administrateurs et des activités en vue de cet organe, le Président a invité l'assemblée générale à voter la somme de **USD 582.000** au titre d'indemnités de fonction des administrateurs pour l'exercice 2026.

Mise aux voix, L'assemblée générale approuve, à la majorité des votants, la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2026, d'un montant de 582.000 USD.

11. APPROBATION DE LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET AUTORISER LES ADMINISTRATEURS A FIXER SA REMUNERATION ;

Suite au désistement des **cabinets DELOITTE SERVICES SARL et FORVIS-MAZARS RDC SARL**, désignés lors de l'Assemblée du 27 avril 2025 comme Commissaires aux comptes suppléants, pour l'exercice financier 2025, le Président a invité l'assemblée générale à approuver la nomination **du Cabinet BDO AUDIT SARL** en qualité du Commissaire aux comptes suppléants pour l'exercice 2026 et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est de trois (3) exercices renouvelables une fois.

Après mise aux voix, l'Assemblée générale a décidé à la majorité des voix de nommer le Cabinet BDO AUDI SARL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour l'exercice 2026 et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

12. PRENDRE NOTE DU RETRAIT DU DE MONSIEUR IGNACE MABANZA METI DE LA BANQUE;

Il a été signalé que le mandat de M. Ignace Mabanza Meti, Président du Conseil d'Administration, arriverait à échéance le 30 avril 2026. En conséquence, il se retirerait du Conseil d'Administration à cette date, conformément à l'article 16 des statuts d'EQUITY Banque Commerciale du Congo SA.

L'Assemblée générale a pris acte du départ de M. Ignace Mabanza Meti du Conseil d'administration à compter du 30 avril 2026.

13. POUVOIRS & FORMALITES

L'Assemblée autorise le Directeur Général et/ou le Secrétaire Général à signer les documents et à effectuer les dépôts nécessaires pour donner effet aux résolutions ci-dessus approuvées.

Mise au vote, l'Assemblée Générale a décidé, à la majorité des votants, de donner mandat au Secrétaire Général et/ou au Directeur Général de la Banque pour accomplir toutes les formalités relatives à l'authentification du procès-verbal de la présente réunion et à son dépôt auprès du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal a été lu et adopté.

Le Président a invité les membres du Conseil d'Administration à signer le procès-verbal avec lui. Il a demandé aux actionnaires qui le souhaitaient d'accomplir la même formalité.

La séance a été levée à

Signé en tant que document authentique ce 28 avril 2026.

Président du Conseil

Secrétaire

Scrutateurs

Actionnaires